

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 9638

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 32

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement est un amendement de suppression de l'alinéa 9. Au même titre que les dispositions de cet article ne s'applique pas aux marins, elles ne devraient s'appliquer pour personne. En effet, ces dispositions relèvent du système prétendument universel de retraites dont nous ne voulons pas, car il ne prendra pas suffisamment en compte les spécificités de chaque corps de métier."